

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le vendredi 29 novembre 2024 à 09h00

SUPMICROTECH – ENSMM
26, rue de l'Épitaphe
Salle Edgar Faure
25000 BESANÇON

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Fabrice STHAL	Directeur ED SPIM
Patrick MARQUIE	Directeur Adjoint ED SPIM
Michaël GAUHIER	Directeur FEMTO-ST
Cédric CLEVY	FEMTO-ST / AS2M
Pierre-Cyrille HEAM	FEMTO-ST / DISC
Xavier ROIZARD	FEMTO-ST/DMA
Sébastien EUPHRASIE	FEMTO-ST / MN2S
François COURVOISIER	FEMTO-ST / Optique
Michel LENCZNER	FEMTO-ST / TF
Cécile LANGLADE	UTBM / ICB
Stéphanie BRICQ	UB IMVIA
Christian GENTIL	UB LIB
Cyrille FRANÇOIS	UB DRIVE (visio)
Philippe BRUNET	UB DRIVE (visio)
Stéphane GALLAND	UTBM CIAD (visio)
Fei GAO	UTBM (visio)
Frédéric AUBER	SINERGIES (visio)
Jean-Yves RAUCH	Représentant BIATSS FEMTO-ST
Jérôme HAUDEN	Représentant domaine socio-économique (Ixblue)
Céline DAUBIGNEY	Secrétaire ED SPIM Dijon (UB)
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon (UFC)
Chainez BOUSSAHA	Secrétaire ED SPIM Belfort (UTBM) (visio)
Will Liena YONTA	Doctorante UFC (invitée)

Excusés :

Philippe BAUCOUR, Sidi-Mohammed SENOUCI, Yannick BENEZETH, Nader MBAREK, Mathias HECKELE, Amir HAJJAM EL HASSANI, Mathieu ROSSE

I. ELECTIONS DOCTORANTS AU CONSEIL DE L'ED ET MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Un tour de table est fait pour permettre à tout le monde de se présenter afin de familiariser Madame Will Liena YONTA, doctorante candidate pour l'UFC et invitée au conseil.

4 établissements sont maintenant accrédités pour l'ED SPIM (UFC, SUPMICROTECH ENSMM, UTBM, UB).

La diplomation pour chaque établissement se fera de manière distincte avec la création des 2 EPE.

Les élections des doctorants sont organisées par le Collège Doctoral.

Les étudiants candidats sont en campagne jusqu'au 2 décembre. Le scrutin est sur ADUM. Il est demandé aux membres du conseil de sensibiliser les doctorants à voter.

5 doctorants seront élus titulaires ainsi que 5 suppléants.

Nouveauté : 1 doctorant sera représentant de SUPMICROTECH ENSMM (avec un suppléant).

Il est souligné que l'ED SPIM était la seule à ne pas avoir de doctorants suppléants.

Il est important que l'ED SPIM se mette en conformité avec les autres ED.

Il y aura donc, pour chaque établissement, 1 doctorant titulaire et 1 suppléant (exception pour l'UFC : 2 titulaires et 2 suppléants).

VOTE pour le changement du Règlement Intérieur pour le rajout du doctorant représentant de SUPMICROTECH ENSMM et des suppléants :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote pour la modification du règlement intérieur à l'unanimité.

Des heures seront données sur le PIF aux doctorants qui seront élus. Fabrice STHAL remercie tous les candidats.

II. BILAN RENTREE 2024/2025

Présentation modifiée : il y a dorénavant 4 établissements accrédités.

Le nombre d'inscrits est à peu près identique à l'année dernière à la même époque.

Patrick MARQUIE rappelle que les réinscriptions ont une date limite.

Fabrice STHAL rappelle que le CSI est obligatoire pour se réinscrire.

Patrick MARQUIE intervient au sujet des soutenances. Il remarque des demandes de réinscriptions en 5^è année alors que tout est en place depuis près d'un an pour que la soutenance se tienne. Les durées moyennes des thèses sont rallongées. Il rappelle que L'HCERES réagit aux durées des thèses à l'ED SPIM.

Patrick MARQUIE souhaite par conséquent que soit évitée une réinscription en 5^è ou 6^è année.

Cécile LANGLADE fait remarquer qu'il faut voir si seulement quelques doctorants sont concernés ou si c'est d'une manière générale.

Michaël GAUTHIER précise que l'institut FEMTO-ST doit également se pencher sur ce problème car l'HCERES les questionne également.

Les soutenances HDR sont encouragées par l'école doctorale. Les inscriptions HDR sont différentes de celles des doctorants. Il faut au préalable avoir l'autorisation à l'inscription à l'HDR (Les dossiers passent en CAC ou en CR). L'inscription se fait lorsque la date de soutenance est fixée. Lorsqu'un candidat à l'HDR s'inscrit, il a jusqu'au 31 août de l'année universitaire en cours pour soutenir. Il faut au moins avoir encadré des thèses soutenues pour demander l'autorisation à SPIM. Ce n'est pas dans les textes, mais c'est un souhait de la direction de l'ED.

Rappel : les co-directions sans HDR sont limitées à 6 maximum à l'ED SPIM.

Les abandons restent stables. Cependant, Fabrice STHAL souhaite que le zéro abandon soit l'objectif.

Michaël GAUTHIER souligne que le zéro abandon n'est pas forcément souhaitable, et qu'il y aura toujours des doctorants qui réalisent que la thèse n'est pas faite pour eux.

III. POINT SUR LES COMITES DE SUIVI INDIVIDUEL 2024

Il n'y a pas de grosses problématiques à gérer au niveau des doctorants. Les membres internes sont invités à contacter la direction de l'ED s'ils identifient un problème avec un doctorant.

A noter : beaucoup de CSI se font en visioconférence.

Fabrice STHAL et Patrick MARQUIE reconnaissent que le CSI est lourd en termes de gestion et d'organisation.

Rappel du circuit de signature : Le membre interne et le membre externe signent le rapport. Le membre interne le transmet à l'ED (secrétariat). Pas de CSI sans membre externe ! La direction de l'ED valide le rapport. Le gestionnaire de l'ED transmet le rapport CSI signé de la direction de l'ED au doctorant et directeur(s) de thèse.

Rappel important : les membres du CSI (interne et externe) doivent absolument faire un entretien seul avec le doctorant.

Patrick MARQUIE rappelle que les rapports CSI ne doivent pas être signés par tous avant transmission à la direction de l'ED. Attention à envoyer le rapport au bon gestionnaire ED (suivant le site de rattachement du doctorant).

Michaël GAUTHIER fait remarquer que l'avenir professionnel du doctorant apparaît sur le rapport CSI, mais ce point n'apparaît pas dans le questionnaire du doctorant. L'ED va vérifier les documents pour éventuellement les modifier si nécessaire.

Frédéric AUBER demande s'il y a un référent à SPIM autre que les membres internes du CSI. Patrick MARQUIE répond que ce n'est pas le cas. L'organisation est différente à SPIM, de par le nombre de doctorants dans l'ED (environ 400). L'approche de SPIM est également différente de l'ED Environnement Santé, qui attribue un référent à chaque doctorant.

Cécile LANGLADE souligne que le membre externe n'est malheureusement pas toujours neutre et peut avoir des liens avec le directeur de thèse.

Patrick MARQUIE explique qu'il est très difficile de trouver un référent à l'ED SPIM. Attribuer un référent par doctorant ne résoudra pas les problèmes rencontrés par certains doctorants mais ne fera que les déplacer.

Frédéric AUBER reconnaît qu'il est très difficile de trouver des référents volontaires.

Fabrice STHAL rappelle que tout collègue qui a connaissance d'un problème pour un doctorant doit le signaler immédiatement à l'ED.

Jean-Yves RAUCH souligne qu'il y a des professionnels compétents à l'UFC et dans les autres établissements pour les cas de harcèlement sexuel par exemple, et qu'il vaut mieux que les doctorants s'adressent à une personne compétente suivant la situation (cellule psychologique d'urgence par exemple). Il pense que le membre interne peut être considéré comme le référent du doctorant.

Patrick MARQUIE explique que cela n'est pas si simple, et que certaines situations ne peuvent pas se résoudre aussi facilement. Il rappelle que le rôle de l'ED est d'aider et de protéger les doctorants.

Pascal GENTIL souligne qu'il en va aussi la responsabilité du directeur de laboratoire de protéger les doctorants et de mettre en place une aide pour les doctorants qui ont besoin d'aide.

Cédric CLEVY rappelle que le membre interne doit remplir ce rôle de référent et percevoir s'il y a un problème rencontré par le doctorant. Le membre interne est là pour rappeler les points à surveiller. Le membre interne a donc un vrai rôle d'accompagnement. Peut-être faut-il modifier le questionnaire du doctorant.

Patrick MARQUIE rappelle qu'à l'ED SPIM, le membre interne est désigné par l'ED et non le doctorant et/ou ses encadrants. C'est tout de même un gage de sécurité.

IV. POINT BUDGET

70% du budget avait été consommé en septembre 2024. La reprise des déplacements (conférences, formations, ...) fait que le budget 2024 sera pas loin des 100%.

On ne sait pas quel sera le budget l'année prochaine compte tenu de la nouvelle configuration.

V. SITUATION UBFC/EPE

Le futur EPE côté Franche comté va se nommer « Université Marie Louis Pasteur ».

Le Collège doctoral va perdurer (les ED souhaitent le conserver). Une convention est en cours d'élaboration.

VI. PROJETS STARS EU/FORTHEN

L'internationalisation pourra passer entre autre par les deux projets existants, à savoir l'alliance STARS EU, côté Franc-Comtois, et l'alliance FORTHEN côté Bourgogne.

Michaël GAUTHIER souligne que c'est une grille de lecture mais que l'ED peut avoir des interactions avec d'autres universités.

INFORMATIONS DIVERSES

Points d'ordre technique.

Il est rappelé que durant la césure le doctorant ne doit pas se consacrer à sa thèse. Le financement est également suspendu durant la césure.

Procédures de soutenances :

Les 4 établissements vont diplômer les doctorants à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cécile LANGLADE remarque qu'il y a un manque de parité dans les jurys de soutenances.

Certaines ED rendent ce point obligatoire, mais cela est compliqué à l'ED SPIM de par les spécialités.

Soutenances : les membres externes devront être hors des 2 EPE à venir.

Les 2 mois doivent être respectés afin de permettre aux rapporteurs d'avoir un délai raisonnable pour transmettre leurs rapports.

Attention au PIF. Même les doctorants en CIFRE doivent faire un minimum d'heures de formations (60H).

Fabrice STHAL souligne que les formations sont importantes et essentielles pour le doctorant. Les formations sont gratuites et/ou prises en charge.

Les directeurs de thèses doivent vérifier que le PIF est complet et que les formations obligatoires sont faites bien avant la soutenance.

Rappel de l'obligation du résumé en français dans les manuscrits en anglais.

Attention à la conformité du jury.

Rappel : le membre externe du CSI peut être membre du jury voire rapporteur.

Le délai des 14 jours avant la soutenance pour la transmission des rapports doit être respecté (inscrit dans la loi).

Journée de rentrée doctorale : les doctorants sont inquiets par la fin d'UBFC et l'éclatement en établissements.